

## EXERCICE 2021

**CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Désignation de représentants au sein de la Section disciplinaire****DÉLIBÉRATION n°2021-04**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'appel à candidature en date du 23 avril 2021,  
Vu les candidatures déposées,

**Exposé de la délibération :**

Dans le cadre de l'organisation de la Section disciplinaire, et conformément aux articles R. 712-20 et R. 712-25, il a été procédé à la désignation de deux représentants du corps des Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (un de chaque sexe).  
Un appel à candidature a été lancé le 23 avril 2021. Le dépôt des candidatures était ouvert jusqu'au 5 mai 2021. Trois candidatures ont été reçues :

- Madame Priscille Ahtoy ;
- Monsieur Antoine Desrut ;
- Monsieur Riad Baha.

Conformément au Code de l'éducation, il a été procédé à la désignation des deux représentants par les membres du collège électoral dit « des autres enseignants » du Conseil académique de l'université au scrutin plurinominal.

**Résultat du scrutin**

Collège électoral : 1  
Suffrage exprimé : 1

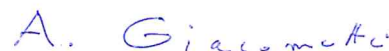
Sont désignés représentants des Attachés temporaires d'enseignement et de recherche de la Section disciplinaire :

- Madame Priscille Ahtoy (1 voix);
- Monsieur Antoine Desrut (1 voix).

**Pièce jointe :**

Néant

Fait à Tours, le 20 mai 2021  
Le Président,



Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil académique, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 20/05/2021